



Société d'Exploitation de Carrières
Le Cloteirol
RD 2085
06270 VILLENEUVE-LOUBET
Tel. : 04.92.60.36.60

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE VILLENEUVE-LOUBET
Lieu-dit « Le Cloteirol »



DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Document 1 :

Résumé Non Technique de l'Etude d'impact

(Art. R.512-8 du Code de l'Environnement)

Résumé Non Technique de l'Etude des Dangers

(Art. R.512-9 du Code de l'Environnement)

AVANT-PROPOS

Le prélèvement des matériaux et ses activités annexes correspondent à des " installations classées pour la protection de l'environnement " (rubriques 2510-1 et 2517-2 dans le cas présent) pour lesquelles une demande d'autorisation est nécessaire en application du titre I du livre V du Code de l'Environnement.

Dans le cadre de l'étude d'impact nécessaire à cette demande, la réglementation impose que soit réalisé un résumé non technique¹ pour faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude.

Le résumé non technique demandé comporte :

- ✓ l'identité du pétitionnaire ;
- ✓ un rappel des activités envisagées ;
- ✓ un rappel de l'état initial du site ;
- ✓ un résumé synthétique des diverses incidences du projet sur son environnement et les mesures réductrices qui seront mises en œuvre par le pétitionnaire ;
- ✓ les raisons du choix du projet ;
- ✓ un rappel des mesures concernant la remise en état des lieux.

Conformément à l'article R.512-8 du Code de l'Environnement, le présent document constitue donc le **Résumé Non Technique** du dossier de demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière de « *Cloteirol* » sise sur le territoire de la commune de Villeneuve-Loubet (06) au bénéfice de la **SEC**.

¹ La demande d'autorisation devant être établie conformément aux prescriptions de l'article R.512-8 du code de l'environnement.

Préambule : à quoi servent les carrières ?

Les granulats



sont, après l'eau, la principale matière première consommée dans notre pays (7 tonnes par an et par habitant)

Grains de roches, produits naturels des carrières, les granulats sont destinés à la construction des ouvrages de Génie Civil, du Bâtiment et de Travaux Publics.



Actuellement, 400 millions de tonnes de granulats sont produits chaque année en France, pour les besoins de la construction (soit 20 kg par jour et par habitant). Dans les Alpes-Maritimes, les besoins en granulats sont de 4,6 millions de tonnes par an (soit 12 kg par jour et par habitant).

Les granulats représentent 95% des revêtements routiers et forment 85% du béton, lequel se retrouve partout (tuiles, parpaings, dalles, tuyaux, pavés...)



Ils entrent également dans la fabrication du verre, du papier, de l'acier et tant d'autres produits...



1 m³ de béton
environ 2 tonnes



1 logement
100 à 300 tonnes



1 hôpital, 1 lycée
20 000 à 40 000 tonnes



1 km de route
≈ 10 000 tonnes



1 km de d'autoroute
environ 30 000 tonnes



1 km de voie ferrée
≈ 10 000 tonnes

Préambule : à quoi servent les carrières ?

" Les carrières... on en a besoin tous les jours "

SOMMAIRE

1. QUALITE DU DEMANDEUR.....	5
1.1. LE PETITIONNAIRE.....	5
1.2. LE SIGNATAIRE	5
1.3. PERSONNE CHARGEE DU SUIVI DU DOSSIER.....	5
1.4. MAITRISE FONCIERE	5
1.5. GARANTIES FINANCIERES	5
2. L'EXPLOITATION	6
2.1. EMLACEMENT DE L'INSTALLATION.....	6
2.2. CARACTERISTIQUES	7
2.3. MODE ET MOYENS D'EXPLOITATION.....	8
2.4. PHASAGE D'EXPLOITATION	10
2.5. RUBRIQUES CONCERNEES PAR L'EXPLOITATION.....	11
2.6. COMMUNES CONCERNEES PAR L'ENQUETE PUBLIQUE	12
3. ETAT INITIAL DU SITE.....	13
3.1. GEOLOGIE, EAUX ET CLIMAT.....	13
3.2. L'ATMOSPHERE.....	13
3.3. ELEMENTS BIOLOGIQUES	14
3.4. LE PAYSAGE.....	14
3.5. ELEMENTS HUMAINS ET INFRASTRUCTURES.....	15
3.6. SERVITUDES AFFECTANT LE SITE.....	16
4. EFFETS ET MESURES REDUCTRICES.....	17
4.1. SOLS, EAUX, ATMOSPHERE.....	17
4.2. LES ELEMENTS BIOLOGIQUES	18
4.3. LES ACTIVITES HUMAINES	19
4.4. LE PAYSAGE.....	19
4.5. LES EFFETS CUMULES	20
5. RAISONS DES CHOIX.....	21
5.1. CRITERES TECHNIQUES	21
5.2. CRITERES ECONOMIQUES	21
5.3. CRITERES ENVIRONNEMENTAUX	22
5.4. CRITERES REGLEMENTAIRES.....	23
5.5. SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES	23
5.6. PLAN DE GESTION DES DECHETS DU BTP DU 06	24
5.7. SDAGE RHONE-MEDITERRANEE.....	24
5.8. CONTRAT DE RIVIERE	25
5.9. DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMENAGEMENT.....	26
5.10. VARIANTES D'EXPLOITATION	27
6. LA REMISE EN ETAT DU SITE	28
7. CONCLUSION.....	30

1. QUALITE DU DEMANDEUR

1.1. LE PETITIONNAIRE

Société	Société d'Exploitation de Carrières (SEC)
Forme juridique	Société par Action Simplifiée (SAS)
Capital social	6 720 000 Euros
Siège social	Route de Gourdon, Lieu-dit La Sarrée, F-06620 LE BAR SUR LOUP
RCS	Grasse, 417 350 469 (n° gestion : 1973 B 00046) (le Kbis figure en P.J. n°1).
Activités	Exploitation de carrières, fabrication et vente de granulats.
Autorisation actuelle d'exploiter	Préfecture : Alpes-Maritimes (06) Arrêté préfectoral du 05 Mars 1998 (P.J. n°2).

1.2. LE SIGNATAIRE

Nom et prénom	AUPHAN Christian
Nationalité	Française
Qualité	Président de la SAS
Adresse	« Le Cloteirol », RD 2085, F-06270 VILLENEUVE-LOUBET

1.3. PERSONNE CHARGEE DU SUIVI DU DOSSIER

Nom et prénom	PANAIVA Thierry
Qualité	Directeur
Adresse	« Le Cloteirol », RD 2085, 06270 VILLENEUVE-LOUBET
Tél. / Portable	04 92 60 36 63
Email	tpanaiva@carrieres-sec.com

Nom et prénom	ALLEMAND Laurent
Qualité	Directeur
Adresse	« Le Cloteirol », RD 2085, 06270 VILLENEUVE-LOUBET
Tél. / Portable	04 92 60 36 62
Email	lallemand@carrieres-sec.com

1.4. MAITRISE FONCIERE

Propriétaire	Les terrains concernés par la carrière (parcelles 44, 45 et 203) sont la propriété de la SCI « La Vanade »
Contrat de forage	L'exploitant dispose de la maîtrise foncière des terrains par un contrat de forage établi avec le propriétaire. La commune de Villeneuve-Loubet a également donné son avis concernant le type de réaménagement retenu et la vocation ultérieure du site après exploitation.

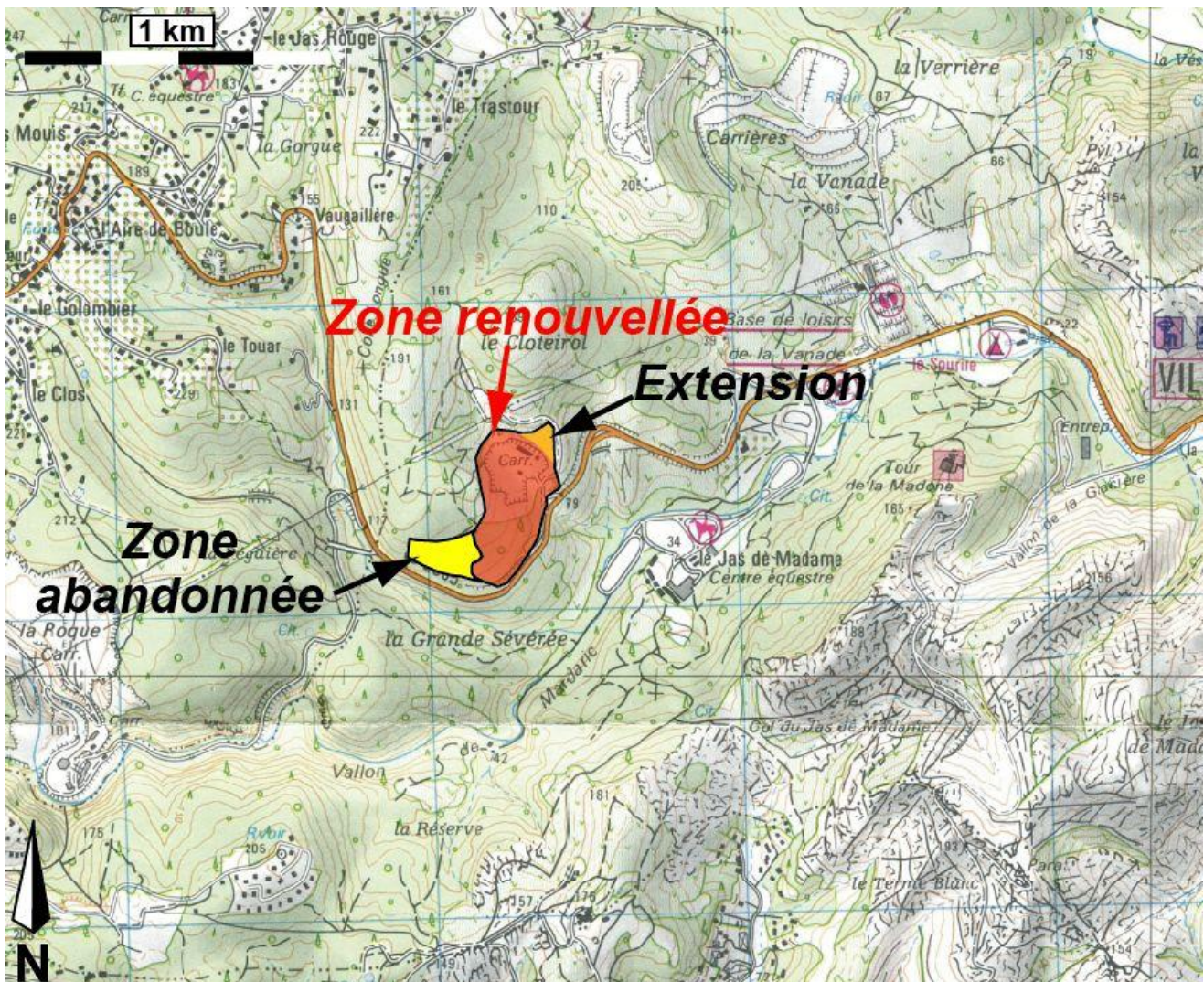
1.5. GARANTIES FINANCIERES

Les garanties financières d'un montant de **214 494 €** seront constituées dès réception du nouvel arrêté préfectoral d'autorisation.

2. L'EXPLOITATION

2.1. EMBLACEMENT DE L'INSTALLATION

Département	Alpes-Maritimes (06).
Commune	Villeneuve-Loubet.
Lieu-dit	« Cloteirol ».
Cadastre	Section A ; Parcelles 44, 45 et 203.
PLU	Zone Nx autorisant les carrières et leurs installations.
Communes concernées par le rayon d'affichage de l'enquête publique (3 km)	On recense 6 communes concernées par le rayon d'affichage : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Villeneuve-Loubet (06), ✓ Roquefort les Pins (06), ✓ Biot (06), ✓ Valbonne (06), ✓ Opio (06), ✓ La Colle sur Loup (06).
Accès au site	Depuis la RD 2085 qui passe à proximité immédiate du site.
Carte topographique 1/25 000	IGN n°3643 ET (Série Top 25).



DISTANCES DU SITE PAR RAPPORT AUX PRINCIPAUX ELEMENTS TOPONYMIQUES		
Commune	Construction et/ou lieu-dit	Distances
Villeneuve-Loubet	Village	3 100 m
	Monument Historique classé : Manoir de Vaugrenier	4 000 m
	Monument Historique inscrit : Château de Villeneuve	3 300 m
	Monument Historique inscrit : Tour de la Madone	1 250 m
	Base de loisirs de la Vanade	1 100 m
	Lotissement le plus proche « <i>Jas de Madame</i> » (Sud-Est)	420 m
La Colle-sur-Loup	Village	3 700 m
	Monument Historique classé : Château de Montfort	3 400 m
	Monument Historique classé : Abbaye du Canadel	3 600 m
	Lieu-dit « <i>Montmeuille</i> » (village de vacances)	2 900 m
Biot	Village	3 000 m
	Habitations les plus proches (Lieu-dit « <i>Saint-Julien</i> »)	1 250 m
	Monument Historique classé : Eglise Ste-Marie-Madeleine	3 600 m
	Monument Historique classé : La Tour de la Chèvre d'Or	5 400 m
	Monument Historique inscrit : Chapelle Saint-Roch	3 100 m
Roquefort-les-Pins	Village	2 700 m
	Habitations les plus proches (« <i>San Peyre</i> » et « <i>Le Trastour</i> »)	900 m
	Ancienne carrière du lieu-dit "La Roque" (ISDI SPADA)	1 100 m

2.2. CARACTERISTIQUES

La **Société d'Exploitation de Carrières (SEC)** est autorisée par arrêté préfectoral en date du 05 mars 1998 à exploiter une carrière en roche massive calcaire, à ciel ouvert, au lieu-dit " *Cloteirol* ", sur le territoire de la commune de **Villeneuve-Loubet** (Alpes-Maritimes, 06).

L'actuel arrêté préfectoral autorise l'exploitation de la carrière pour une production maximale de 500 000 t/an et une durée de 15 années soit jusqu'au 04 mars 2013.

Toutefois, l'exploitant souhaite poursuivre ses activités extractives au-delà de mars 2013 et dans le même périmètre d'autorisation puisque le gisement n'est pas épuisé. Cette **demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter** est destinée à continuer à alimenter le marché local des granulats courants.

La présente demande d'autorisation est sollicitée pour :

- ✓ une durée d'exploitation de **20 ans** ;
- ✓ une production annuelle moyenne de **200 000 tonnes** ;
- ✓ une production annuelle maximale de **500 000 tonnes** ;
- ✓ un périmètre d'autorisation sollicité de **10,26 hectares** dont **8 ha** en exploitation ;
- ✓ une surface abandonnée de **2,54 ha** (parcelle A 203pp).

Le projet prévoit le **défrichement de boisements sur 7 450 m²** situés dans la partie Nord-Est du site.

A ce titre une demande d'autorisation de défrichage est également sollicitée en Préfecture des Alpes-Maritimes en application de l'article R.311-1 du code forestier (l'étude d'impact n'est pas nécessaire en vertu de l'arrêté préfectoral de région du 22 octobre 2012).

D'autre part, la SEC souhaite cesser ses activités sur une partie déjà exploitée au Sud-Ouest et ayant fait l'objet d'une remise en état en conformité avec le PLU communal de Villeneuve-Loubet. Cet abandon est réalisé conformément à l'article R.512-39-1 du Code de l'Environnement, et prend en considération le respect des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du Code de l'Environnement.

Afin de reconstituer un sol propice au développement de boisements comme exigé au PLU communal, le réaménagement de cette zone abandonnée au Sud-Est a nécessité l'utilisation de matériaux inertes en remblais. Ce type d'aménagement n'étant pas prévu dans l'arrêté préfectoral d'autorisation de 1998, **cette modification des conditions de réaménagement est également "portée à la connaissance" du préfet dans le présent dossier, en application de l'article R.512-33 du Code de l'Environnement.**

Les matériaux extraits sont des calcaires compacts (densité 2,5) dont les produits finis après traitement sont destinés au marché local des granulats pour les diverses activités du BTP et du génie civil (produits routiers).

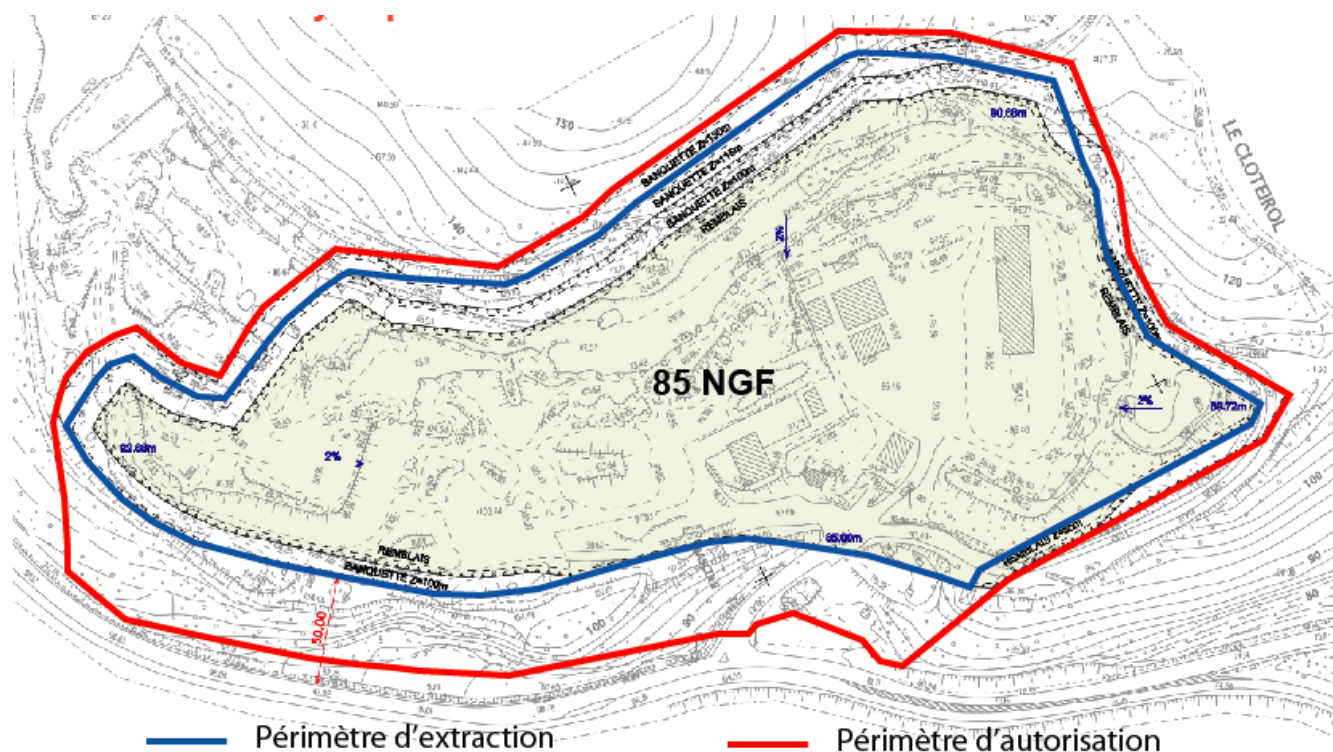
RESUME DES CARACTERISTIQUES	
Durée d'autorisation demandée	20 ans
Nouveau périmètre d'autorisation	10 ha 25 a 92 ca (102 592 m²)
Nouveau périmètre d'exploitation	8 ha 00 a 10 ca (80 010 m²)
Ancien périmètre d'autorisation	12 ha 35a
Ancien périmètre d'exploitation	9 ha 50a
Abandon "net"	2,09 ha (12,35 – 10,26)
Abandon réel	2,54 ha (1,95 dans PE et 0,59 dans PA)
Extension (Nord)	0,45 ha
Superficie soumise à défrichage	7 450 m²
Profondeur maximale d'extraction (carreau final)	85 m NGF
Volume de matériaux exploitables	1 611 000 m³
Volumes de matériaux à décaper	2 200 m³
Production annuelle moyenne	200 000 tonnes (80 000 m³/an)
Production annuelle maximale	500 000 tonnes (200 000 m³/an)
Production totale autorisée pour 20 ans	4 000 000 tonnes

2.3. MODE ET MOYENS D'EXPLOITATION

Type d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Exploitation à ciel ouvert, à sec. ✓ Exploitation en gradins, avec des fronts d'une hauteur maximale de 15 m, séparés par des banquettes d'une largeur minimale de 7 mètres.
Mode d'exploitation de l'activité principale	<p>L'exploitation de la carrière comportera schématiquement les opérations successives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ abattage des matériaux à l'explosif par de tirs de mines (opération réalisée par une entreprise extérieure), ✓ reprise des matériaux par un engin mécanique (chargeur sur pneus), ✓ transport des matériaux extraits vers l'installation de traitement, ✓ traitement des matériaux <u>extraits</u> (broyage, concassage, criblage), ✓ stockage temporaire au sol des matériaux extraits et traités, ✓ transport des matériaux traités hors du site, ✓ réaménagement de la zone d'extraction comprenant le régalage de terre végétale et la végétalisation (ensemencement de graines et plantations d'arbustes).
Installations de traitement	<p>Présence d'installations de traitement des matériaux sur le site (broyage/concassage/criblage primaire, secondaire et tertiaire) d'une puissance totale installée de 1 100 kW faisant l'objet d'un arrêté d'autorisation distinct de celui autorisant l'exploitation de la carrière.</p> <p>La présente demande administrative d'exploiter la carrière ne concerne donc pas cette installation de traitement.</p>
Stocks de matériaux	<p>Le site présente des stocks de matériaux bruts extraits, des matériaux extraits et traités et des matériaux inertes importés (déblais de chantiers) en attente de recyclage et d'évacuation pour stockage définitif hors du site.</p> <p>Ces stocks de matériaux en transit occupent une surface estimée à 25 000 m² (dans tous les cas inférieure à 30 000 m²).</p> <p>Cette activité est donc soumise à <u>enregistrement</u> seulement au titre des ICPE.</p>
Moyens divers	<p>Extraction par moyens mécaniques classiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ chargeurs, pelles, dumpers, crawl de foration, compresseurs, <p>Transport des granulats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ camions et semi-remorques (capacité de 19 à 25 tonnes),
Stockage d'hydrocarbures	<p>Un stockage d'hydrocarbures (FOD) de type cuve aérienne d'une capacité de 1 000 litres sert à faire l'appoint exceptionnel aux engins.</p> <p>S'agissant de FOD (dont le point éclair est > à 55°C) et d'un volume maximal de 1 000 litres, cette activité de stockage est <u>Non Classée</u> au titre des ICPE.</p>
Plan d'exploitation	<p>Les principes d'exploitation et de réaménagement sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ préservation d'une bande périphérique réglementaire de 10 m de large, ✓ clôture du site et de l'accès (grillage, portail cadencé), ✓ réaménagement coordonné à l'exploitation.
Plan de circulation	<p>Un plan de circulation a été défini et établi sur le site avec notamment une vitesse limitée à 30 km/h maximum (pistes et carreau),</p>

2.4. PHASAGE D'EXPLOITATION

Phasage d'exploitation	<p>Le plan d'exploitation est prévu pour une durée de 20 ans de travaux effectifs distribués en 4 périodes quinquennales successives.</p> <p>Les périodes quinquennales 1 à 4 concernent l'extraction et conduiront à l'approfondissement du carreau d'exploitation jusqu'à la cote maximale 85 m NGF.</p> <p>Chaque phase quinquennale sera divisée en tranches annuelles d'exploitation depuis le Sud vers le Nord.</p> <table border="1" data-bbox="451 499 1455 697"> <thead> <tr> <th colspan="20">PHASAGE D'EXPLOITATION PAR NIVEAUX</th> </tr> <tr> <th>Période quinquennale</th> <th colspan="5">PQ1</th> <th colspan="5">PQ2</th> <th colspan="5">PQ3</th> <th colspan="5">PQ4</th> </tr> <tr> <th>Années</th> <th>1</th><th>2</th><th>3</th><th>4</th><th>5</th> <th>6</th><th>7</th><th>8</th><th>9</th><th>10</th> <th>11</th><th>12</th><th>13</th><th>14</th><th>15</th> <th>16</th><th>17</th><th>18</th><th>19</th><th>20</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Extraction 100 NGF</td> <td colspan="10">←</td> <td colspan="10"></td> </tr> <tr> <td>Extraction 85 NGF</td> <td colspan="10"></td> <td colspan="10">←</td> </tr> </tbody> </table>	PHASAGE D'EXPLOITATION PAR NIVEAUX																				Période quinquennale	PQ1					PQ2					PQ3					PQ4					Années	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	Extraction 100 NGF	←																				Extraction 85 NGF											←									
PHASAGE D'EXPLOITATION PAR NIVEAUX																																																																																																									
Période quinquennale	PQ1					PQ2					PQ3					PQ4																																																																																									
Années	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20																																																																																					
Extraction 100 NGF	←																																																																																																								
Extraction 85 NGF											←																																																																																														
Phasage d'extraction	<p>Le phasage d'extraction concerne les 4 premières périodes quinquennales impliquant les surfaces et volumes de production suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Période 1 (2013-2018) ; Surface : 55 000 m² ; Volume : 400 000 m³ ✓ Période 2 (2018-2023) ; Surface : 75 000 m² ; Volume : 400 000 m³ ✓ Période 3 (2023-2028) ; Surface : 71 600 m² ; Volume : 400 000 m³ ✓ Période 4 (2028-2033) ; Surface : 67 600 m² ; Volume : 400 000 m³ <p>Pendant la première période quinquennale (2013-2018), la zone Nord du site de Cloteirol où se trouvent les ateliers de l'entreprise TP SPADA sera située hors exploitation.</p> <p>Cette zone Nord, qui est toutefois définie dans le périmètre d'autorisation, sera donc administrativement intégrée au périmètre d'exploitation qu'à partir de 2018.</p>																																																																																																								
Début d'exploitation	<p>La poursuite de l'exploitation du site pourrait se faire courant 2013.</p> <p>On rappelle que l'actuelle autorisation d'exploiter, d'une durée de 15 ans, est valable jusqu'au 04 mars 2013.</p>																																																																																																								
Réaménagement	<p>Le phasage d'exploitation prévoit un réaménagement coordonné aux travaux d'extraction. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ le régalage de terre végétale afin de reconstituer un horizon pédologique favorable à la végétation future sur le carreau final de la cote 85 m NGF ✓ la plantation d'arbres et arbustes naturellement présents dans le secteur. 																																																																																																								



Phasage d'exploitation théorique jusqu'au carreau final à la cote 85 m NGF après 20 ans

2.5. RUBRIQUES CONCERNEES PAR L'EXPLOITATION

Les rubriques de la nomenclature des " ICPE " concernées par l'exploitation sont indiquées ci-après (aucune rubrique « IOTA » de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement n'est concernée).

<p>Rubriques " ICPE " concernées</p>	<p>Au titre de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), le site concerne les rubriques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ rubrique 2510-1 " Exploitation de carrières " ✓ rubrique 2517-2 " Station de transit de produits minéraux solides " .
---	---

Pour son exploitation, le site est soumis à :

- ✓ **autorisation** pour la rubrique **2510-1 "ICPE"**
- ✓ **enregistrement** pour la rubrique **2517-2 "ICPE"**

Pour l'ensemble de ces rubriques, le **rayon d'affichage maximal** de l'enquête publique est de **3 km**.

2.6. COMMUNES CONCERNEES PAR L'ENQUETE PUBLIQUE

On dénombre **6 communes** concernées par le rayon d'affichage de l'enquête publique de **3 km** autour du site, toutes situées dans le département des Alpes-Maritimes (06) :

- ✓ **Villeneuve-Loubet** (06),
- ✓ Roquefort les Pins (06),
- ✓ Biot (06),
- ✓ Valbonne (06),
- ✓ Opio (06),
- ✓ La Colle sur Loup (06).

3. ETAT INITIAL DU SITE

On rappelle que dans la présente étude, l'état initial correspond à un environnement dans lequel existe déjà une carrière en activité.

3.1. GEOLOGIE, EAUX ET CLIMAT

Géologie	<p>Le contexte géologique est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Extraction : Calcaires du Portlandien-Berriasien (Ere secondaire), ✓ Découverte superficielle : terre végétale (quasi absente dans le cas présent car déjà en grande partie décapée ; seuls restent environ 2 200 m³ au niveau de la zone à défricher).
Hydrologie, hydraulique	<p>Le contexte hydrographique est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ le site n'intercepte aucun cours d'eau (ne modifie pas l'écoulement des eaux), ✓ le site ne se trouve pas au fond d'un vallon, ✓ le cours d'eau le plus proche est le Ruisseau de Mardaric qui coule à environ 250 m au Sud-Est, ✓ aucun pompage ou prélèvement n'est effectué dans un cours d'eau ou une nappe souterraine.
Hydrogéologie	<p>Le site se trouve hors d'eau, sans affecter d'aquifère.</p> <p>Le toit de la nappe souterraine est compris entre les cotes 40 m NGF en période de hautes eaux et 25 m NGF en période de basses eaux (Ch. Mangan, expert-hydrogéologue), soit une épaisseur de 45 m minimum de terrain sous le carreau final d'exploitation (85 m NGF).</p> <p>Aucune source n'est répertoriée sur le site.</p>
Ressource en eau	<p>Aucun captage AEP n'est présent sur le site, ni à proximité.</p> <p>Toutefois, le site de Cloteirol se trouve dans le périmètre de protection éloigné du captage de Villeneuve-Loubet qui englobe tous les massifs jurassiques de Roquefort-Valbonne (servitudes AS 1).</p>
Météorologie	<p>Climat de type méditerranéen (pas de microclimat spécifique au niveau du site).</p>

3.2. L'ATMOSPHERE

Bruits	<p>L'ambiance sonore du secteur est faible ; le bruit provient principalement de l'activité extractive du site et de la circulation sur la RD 2085 toute proche.</p> <p>Toutefois, la carrière est enclavée au sein de son environnement, protégée par le relief qui la ceinture et qui sera maintenue à l'avenir.</p> <p>La végétation des abords contribue également à cet effet d'écran qui limite la propagation des ondes sonores depuis la carrière.</p> <p>Les mesures de bruits régulièrement effectuées pendant l'exploitation montrent que le site est conforme avec la réglementation.</p>
Poussières	<p>Compte tenu des mesures réductrices déjà présentes, le site n'est pas une source importante de poussière. Celle-ci est principalement liée à l'installation de traitement et à la circulation des engins sur les pistes. La poussière ne constitue pas une gêne pour les riverains et affecte peu la végétation des abords.</p> <p>Les mesures d'empoussiérage qui sont régulièrement effectuées montrent que le</p>

	site est conforme à la réglementation.
Vibrations	<p>Les tirs de mines réalisés pour l'abattage des matériaux constituent une source de vibrations (1 fois par mois en moyenne). Toutefois, le site étant éloigné des zones d'habitations, ces vibrations ne constituent pas une source de nuisances pour les populations riveraines.</p> <p>Les mesures de vibrations effectuées indiquent que le site respecte les seuils réglementaires, en particulier la vitesse de 10mm/s.</p>

3.3. ELEMENTS BIOLOGIQUES

Végétation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Zone d'exploitation actuelle</u> : quasiment dépourvue de végétation exceptée la zone à défricher sur 7 450 m², soit 6% du périmètre d'autorisation. Deux espèces protégées (Ophrys de Provence, Alpiste aquatique) se trouvent en périphérie du site d'exploitation. Elles seront donc évitées lors de l'exploitation. ✓ <u>Zones voisines</u> : végétation dominée par la série de la chênaie verte (chêne vert, pin d'Alep).
Faune	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Site</u> : faune quasiment absente ; Avifaune bien représentée dont l'espèce protégée Monticole bleu (enjeu modéré), ✓ <u>Environs</u> : avifaune intéressante mais sans intérêt particulier ou spécifique.
Milieus naturels	Le périmètre de la carrière n'affecte pas de milieux naturels sensibles ou remarquables.

3.4. LE PAYSAGE

Unité paysagère	<p>Selon l'Atlas des paysages des Alpes-Maritimes, le site se trouve dans l'unité paysagère intitulée « <i>Plateau de Valbonne</i> ».</p> <p>Les altitudes du site sont de 100 m NGF.</p>
Sensibilité et qualité paysagère	<p>Malgré l'implantation de la technopole de Sophia-Antipolis dans les années 1970, le secteur constitue un vaste plateau calcaire boisé de pins d'Alep, chênes verts et blancs d'une grande importance au cœur d'une agglomération azurée de plus en plus dense.</p> <p>Il est ainsi menacé par le grignotage de l'urbanisation et la fragmentation par les infrastructures.</p>
Impact paysager	<p>Grace à la configuration topographique de la carrière (dent creuse), du relief accidenté du secteur qui limite les axes de perception visuelle et au maintien d'une zone boisée non exploitée de 50 m en bordure de la RD2085, le paysage local est peu affecté par la carrière actuel et son projet futur.</p> <p>De fait, les perceptions visuelles sont rares et ponctuelles ; elles concernent la vision rapprochée, moyenne et éloignée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Jas de Madame ; ✓ RD 2085 ; ✓ RD 36 en venant de Vence ; ✓ Quartier Les Issarts/St-Julien à Biot ; ✓ Hauts de Cagnes sur Mer et hauts de Saint-Laurent du Var.

3.5. ELEMENTS HUMAINS ET INFRASTRUCTURES

Occupation du sol	<p>Le site se trouve :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ dans un secteur à vocation naturelle (boisements) mais autorisant les extractions ; ✓ mitoyen de hangars qui disparaîtront afin de permettre la poursuite de l'exploitation vers le Nord ; ✓ dans un secteur non soumis à un risque particulier (inondation, mouvement de terrain...).
Zone d'habitations	<p>Le site se trouve éloigné des zones d'habitations pourtant nombreuses dans le secteur.</p> <p>L'habitation la plus proche se trouve au lieu-dit « <i>Jas de Madame</i> » sur la commune de Villeneuve-Loubet à 420 m au Sud-Est.</p>
Infrastructures et réseaux divers	<p>Le site de Cloteirol n'affecte directement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ aucun réseau routier, ✓ aucun réseau d'irrigation et d'assainissement, ✓ aucune ligne THT, HT et BT, ✓ aucune ligne de télécommunication publique, ✓ aucune conduite enterrée (gazoduc, oléoduc...), ✓ aucun canal ou voie navigable, ✓ aucune voie ferrée, ✓ aucun aéroport ou aérodrome.
Tourisme et loisirs	<p>Le site n'empiète sur aucune zone de loisirs spécifique ou saisonnière.</p> <p>On note principalement la présence du centre équestre du <i>Jas de Madame</i>, ainsi que le terrain de Golf du lieu-dit « <i>La Vanade</i> ».</p>
AOC - IGP	<p>Le territoire communal de Villeneuve-Loubet est défini dans les aires d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ « <i>Olive de Nice</i> », ✓ « <i>Huile d'olive de Nice</i> », ✓ « <i>Pâte d'olive de Nice</i> ». <p>Il est également inscrit dans l'aire des indications géographiques protégées (IGP) « <i>Miel de Provence</i> », « <i>Méditerranée (blanc, rouge, rosé)</i> » et « <i>Alpes-Maritimes</i> » (<i>blanc, rouge, rosé</i>).</p> <p>Cependant, la carrière n'affecte pas de parcelle d'exploitation agricole précisément définie dans ces aires d'AOC ou d'IGP.</p>

3.6. SERVITUDES AFFECTANT LE SITE

Patrimoine naturel	<p>La carrière <u>ne se trouve pas</u> dans le périmètre d'une zone naturelle faisant l'objet d'une protection : pas de Parc naturel, ZNIEFF, ZICO, ZPS, Réserve Naturelle, arrêté de biotope, ENS, station isolée...</p> <p>Elle n'empiète pas sur un site appartenant au réseau Natura 2000 défini au titre de la Directive " Habitat " ou "Oiseau".</p> <p>La bande de 50 m incluse dans la partie Sud du périmètre d'autorisation est en grande partie définie en Espace Boisé Classé qui sera maintenu en l'état dans le cadre de la poursuite de l'exploitation. D'autres secteurs proche de la carrière sont également définis en EBC au PLU de Villeneuve-Loubet.</p> <p>Le volet naturel de l'étude d'impact (NATURALIA) a montré qu'il n'existe pas d'espèce animale ou végétale protégée sur le site.</p> <p>Tout le territoire communale de Villeneuve-Loubet, et donc la carrière, se trouve dans le périmètre du site inscrit « Bande côtière de Nice à Théoule », inscrit le 10 octobre 1974 en application des articles L.341-1 à L.341-22 du Code de l'Environnement).</p>
Zone d'intérêts	<p>Le site ne s'inscrit pas dans le périmètre d'une ZNIEFF. On note la présence de la ZNIEFF « <i>Massif de Biot</i> » (06-100-115) à proximité au Sud.</p>
Patrimoine culturel et esthétique	<p>Il n'existe pas de monument historique inscrit ou classé (Loi du 31 décembre 1913, complétée par la loi du 25 février 1943) sur le site et celui-ci n'empiète pas sur le rayon de protection de 500 mètres.</p> <p>Le PLU ne fait état d'aucune directive paysagère applicable au niveau du site.</p> <p>Pas de ZPPAUP ni secteur sauvegardé sur le site et à proximité.</p> <p>Aucun vestige archéologique n'a été répertorié à ce jour sur le site.</p>
Protections réglementaires	<p>Le site se trouve dans une commune soumise à la loi n°86-2 du 3 Janvier 1986 dite Loi "Littoral" relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (art. L.146-6 et R.146-2 du Code de l'Urbanisme).</p> <p>L'application de cette loi n'implique aucune contrainte particulière sur le site.</p> <p>Signalons que le site ne se trouve pas dans la bande littorale de 100 m depuis le rivage.</p>
Ressources, infrastructures et équipement	<p>La carrière se trouve dans le périmètre de protection éloignée du captage de Villeneuve-Loubet qui comprend l'ensemble des affleurements jurassiques calcaires du secteur.</p>

4. EFFETS ET MESURES REDUCTRICES

4.1. SOLS, EAUX, ATMOSPHERE

Sol et sous-sol	<p>L'exploitation de la carrière implique la poursuite d'une excavation en gradins et l'évacuation des matériaux extraits (effet permanent). Le carreau final de l'exploitation descendra à la cote 85 m NGF et fera l'objet d'une remise en état incluant la végétalisation.</p> <p>La poursuite de l'exploitation se fera donc principalement par approfondissement du carreau d'exploitation existant, avec une petite extension au Nord-Est (0,451 m²).</p> <p>L'extraction de matériaux ne s'accompagne pas de production de déchets industriels. Seul le recyclage des inertes provenant de chantiers extérieurs est susceptible de produire des déchets tels que ferraille, bois... qui seront temporairement stockés dans des bennes avant de suivre une filière d'évacuation agréée.</p> <p>Toutes les mesures sont prises et seront maintenues pour limiter le risque de pollution du aux activités (déchets de type ménager, hydrocarbures, ...).</p>
Écoulement des eaux superficielles	<p>Il n'existe pas d'effet direct sur les eaux superficielles lié à la carrière.</p> <p>La carrière n'affecte pas l'écoulement d'un cours d'eau et ne fera pas obstacle au ruissellement des eaux superficielles. Les paramètres du bassin versant ne seront pas modifiés (pas d'interconnexion entre 2 bassins par arasement de reliefs).</p> <p>Sur le site, une partie des eaux de pluie s'infiltreront naturellement dans le sous-sol, une autre partie ruisselle avant d'être recueillie dans un bassin de décantation située à l'entrée du site.</p> <p>D'autres mesures réductrices d'effets sur les eaux sont déjà existantes sur le site de Cloteirol (aire étanche pour engins, bac de rétention pour citerne...).</p>
Eaux souterraines	<p>L'exploitation n'affectera aucun aquifère (pas de pompage, pas de nappe souterraine mise à nu). Aucune source n'est répertoriée sur le site.</p> <p>La carrière n'aura qu'une influence limitée sur les eaux souterraines compte tenu de l'épaisseur minimale de terrain existant entre la nappe et le carreau final (45 à 60 m), de la distance de des zones de captages (3,8 à 5 km) et du volume d'eau considéré (Cf. Etude Ch. Mangan PJ n°1 du dossier).</p>
Qualité des eaux	<p>Les eaux météoriques ruisselant au niveau de l'exploitation ne sont pas susceptibles d'être polluées. Elles pourront se charger en fines particules non polluantes (poussières minérales).</p> <p>Sauf accident majeur peu probable, la carrière n'aura pas d'incidence sur la qualité des eaux superficielles ou souterraines.</p> <p>De plus, les mesures destinées à éviter une pollution des sols permettent de lutter contre une éventuelle pollution des eaux.</p>
Le climat et l'air	<p>L'exploitation n'aura aucun effet sur le climat (pas d'arasement de relief).</p> <p>Les activités futures impliquent l'émissions de poussières ; certaines mesures</p>

	<p>seront prises afin d'en réduire les effets :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ vitesse limitée à 30 km/h sur les pistes,✓ arrosage des pistes par temps sec et venté,✓ débourbeur pour les camions en sortie de site. <p>Les rejets gazeux dans l'atmosphère liés à l'activité de la carrière sont estimés à 864 t de eqCO₂ par an.</p>
--	---

4.2. LES ELEMENTS BIOLOGIQUES

Végétation	<p>La poursuite de l'exploitation nécessitera le défrichement d'une petite zone actuellement boisée (0,745 ha) située au Nord-Est représentant 7% de la surface totale autorisée.</p> <p>Les activités qui se déroulent sur le site sont susceptibles d'engendrer un dépôt de poussières sur la végétation voisine.</p>
Faune	<p>Le site étant déjà occupé, la faune est quasiment absente au niveau de la zone d'exploitation actuelle. En effet, la faune initiale a été repoussée vers le milieu boisé avoisinant dans lequel elle a retrouvé un biotope équivalent mais dépourvu d'activités humaines.</p> <p>La remise en état du site incluant la végétalisation des surfaces permettra un retour progressif de la faune.</p>
Habitats et milieux biologique	<p>Aucun enjeu relatif aux habitats naturels n'a été mis en évidence sur l'aire d'étude par NATURALIA (Cf. PJ n°2 du dossier). Par conséquent, aucun impact n'est à évaluer.</p>

4.3. LES ACTIVITES HUMAINES

<p>Commodités de voisinage</p>	<p>En plus des poussières (déjà traitées plus haut), les commodités de voisinage concernent le bruit émis par les activités du site et les vibrations émises lors des tirs de mines.</p> <p><u>BRUIT</u> Les nuisances sonores seront identiques à celles actuelles (pas plus d'engins sur le site). En revanche, l'ambiance sonore future sera même inférieure à celle actuelle puisque la poursuite de l'exploitation se fera par approfondissement du carreau et donc l'isolement plus grand au sein de la topographie.</p> <p>Ainsi, le bruit ne pourra pas constituer une gêne pour le voisinage et ce d'autant plus que le site est éloigné des zones d'habitations.</p> <p>Les contrôles du niveau sonore ambiant effectués régulièrement démontrent que les valeurs sont conformes aux arrêtés du 22/09/94 et du 23/01/97 modifiés.</p> <p><u>VIBRATIONS</u> Les activités impliquent l'émission de vibrations liée à la réalisation de tirs de mine. Les effets de ces vibrations sur la population riveraine sont négligeables en raison de l'éloignement des habitations vis-à-vis de la carrière, de la quantité de charge explosive adaptée aux conditions de tirs (prédéfinie dans un plan de tir), et du nombre restreint de tirs de mine (1 fois par mois en moyenne).</p>
<p>Trafic routier</p>	<p>Le trafic routier induit par la poursuite des activités de la carrière sur le réseau local (RD 2085) sera identique au trafic actuel puisque les volumes sollicités sont identiques à ceux déjà autorisés.</p> <p>Le trafic lié à la carrière (26 camions par jour en moyenne et 84 au maximum) représente respectivement 0,4% et 1,4% du trafic enregistré en 2009 sur la RD 2085 (11 919 v/j selon données CG 06).</p>
<p>Autres impacts</p>	<p>L'exploitation n'empiète sur aucune infrastructure ou réseau et n'aura pas d'impact sur le patrimoine culturel (si un site archéologique était découvert, l'exploitant en aviserait immédiatement le service régional de l'archéologie de la DRAC PACA).</p>

4.4. LE PAYSAGE

<p>Géomorphologie</p>	<p>La poursuite de l'exploitation conduira à la création d'une excavation en gradins à avec des fronts d'une hauteur maximale de 15 m.</p> <p>En fin d'exploitation, l'allure du site sera celle d'une plate-forme située à la cote 85 m NGF ceinturée de banquettes végétalisées.</p>
<p>Paysage</p>	<p>Pendant l'exploitation, le principal effet (temporaire) de la carrière sur le paysage consistera en la création d'une « fenêtre » minérale.</p> <p>Cet impact disparaîtra en partie au fur et à mesure de la remise en état du site.</p> <p>Le réaménagement du front supérieur Nord, zone la plus visible de la carrière, sera réalisé dans les premières années d'exploitation afin que les plantations facilitent rapidement son insertion au sein du paysage.</p>

4.5. LES EFFETS CUMULES

Activités présentes	<p>Il existe quelques carrières dans le secteur mais elles sont toutes de taille modeste et suffisamment éloignées de la présente carrière pour que les effets se cumulent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Biot (Silices et Réfractaires de la Méditerranée) ✓ Roquefort les Pins (Merle) ✓ Roquefort les Pins (Carrière du Pont de Pierre), ✓ Vence (Bono ; Chiapello) <p>On note également la présence de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ l'installation de stockage de déchets inertes exploitée par la société SPADA située à environ 1 km au Sud-Ouest de la carrière ; ✓ l'ancienne décharge de classe 2 du « <i>Jas de Madame</i> » à environ 1,5 km au sud-est ; ✓ le centre de tri et le quai de transfert, exploités par VEOLIA Propreté située à environ 1,7 km à l'Est. <p>En théorie, les éventuelles nuisances de la carrière se cumuleront à celles de l'ISDI et du Centre de tri/Quai de transfert. Ces effets cumulés concernent le <u>trafic routier</u> sur la RD2085 induit par ces deux activités, et représentent un maximum de 3,2% du trafic existant.</p>
Activités projetées	<p>Il n'existe <u>pas de projet connu</u> proche de la carrière de Cloteirol et dont les effets pourraient à l'avenir se cumuler avec ceux de cette dernière.</p>
Sols et sous-sols	<p>Il n'existe pas d'autre site d'extraction de matériaux à proximité immédiate de la carrière de Cloteirol (aucune autre carrière sur la commune de Villeneuve-Loubet).</p> <p>Il n'y aura pas augmentation des incidences par rapport à la situation actuelle.</p>
Eaux (consommation et rejets)	<p>En l'absence de prélèvement ou rejet d'eau dans le milieu extérieur, il n'y a donc pas d'effet cumulé sur les eaux superficielles ou souterraines.</p>
Éléments biologiques	<p><u>Végétation et flore</u> : compte tenu de la faible superficie à défricher (0,745 ha), les effets cumulés sur la végétation sont très faibles.</p> <p><u>Faune</u> : les effets liés aux autres activités humaines (infrastructures routières, zones d'activités...) se traduisent par un déplacement de la faune vers les milieux voisins naturels.</p>
Atmosphère	<p>Les éventuelles émissions de poussières se cumuleront avec les autres sources de nuisances et de pollution de l'atmosphère (automobiles, industries...).</p>
Commodités de voisinage	<p><u>Trafic</u> : les effets se cumuleront sur le trafic routier avec ceux des autres activités importantes proches du site (RD2085, stockages de matériaux...).</p> <p><u>Bruit</u> : Les niveaux sonores induits par l'exploitation ne se cumulent pas avec ceux issus d'autres activités car ils sont trop isolés.</p>
Santé des riverains	<p>Aucun effet cumulé ne peut devenir une menace pour la santé des riverains.</p>
Paysage	<p>Les effets cumulés de l'impact sur le paysage se feront avec ceux liés à la densité des activités humaines du secteur.</p>

5. RAISONS DES CHOIX

5.1. CRITERES TECHNIQUES

Justification de la demande	<p>L'exploitation de la carrière de Cloteirol sur la commune de Villeneuve-Loubet (06) est autorisée pour une période de 15 ans soit jusqu'en mars 2013. L'arrêté préfectoral d'autorisation viendra donc prochainement à échéance.</p> <p>La SOCIETE D'EXPLOITATION DE CARRIERES souhaite donc pérenniser ses activités extractives du secteur en renouvelant son autorisation d'exploiter.</p>
Carrière déjà en exploitation	Le principal critère technique est lié au fait qu'il semble logique de demander un renouvellement de l'autorisation d'exploiter un site déjà en activité et qui ne cause pas de nuisance particulière sur l'environnement, tant physique qu'humain et dont le gisement n'a pas été exploité dans sa totalité.
Rareté du gisement	<p>Les contraintes techniques concernant l'élaboration des granulats en vue de leurs applications ultérieures d'une part, et les contraintes liées aux documents d'urbanismes qui restreignent le plus souvent l'ouverture de sites d'extraction d'autre part, font que les possibilités de trouver des gisements pouvant répondre à ces deux types de contraintes sont particulièrement rares dans notre région.</p> <p>Le site de Cloteirol fait partie de ceux-là. Il est donc important de le valoriser.</p>
Besoins en approvisionnement du marché	Le département des Alpes-Maritimes nécessite des besoins en matériaux calcaires pour une utilisation courante des granulats (bétons, ...). Ces besoins sont de l'ordre de 4,6 millions de tonnes par an.
Qualité du gisement	<p>Le gisement de la carrière de Cloteirol constitue une ressource intéressante par son homogénéité, sa qualité et ses compétences mécaniques. Ce matériau est tout à fait apte à être utilisé dans les diverses applications qui en sont faites, à savoir principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ sables et graviers de différentes granulométries, ✓ bétons prêts à l'emploi... <p>De plus, les matériaux extraits ne présentent pas de contrainte particulière lors des différentes phases de son exploitation (tirs de mines, vibrations,...).</p>
Durée d'exploitation sollicitée	<p>Les réserves du gisement au sein du périmètre d'exploitation sollicité sont évaluées à 7,4 Millions de tonnes brutes, soit nettement près de 40 années de production au rythme moyen de 200 000 t/an.</p> <p>Il est donc possible de solliciter une durée de 20 ans sans risque d'épuisement de la ressource avant le terme de l'autorisation à venir.</p>

5.2. CRITERES ECONOMIQUES

Proximité du gisement	<p>La carrière de Cloteirol se trouve au barycentre du département des Alpes-Maritimes, située entre les bassins de consommation de Nice, Sophia-Antipolis et de Cannes.</p> <p>De plus, elle est bien desservie par la RD 2085 qui passe à proximité immédiate et qui permet notamment de rejoindre rapidement l'autoroute A8 sans traverser de village ou centre-ville.</p> <p>Ce critère est primordial dans le calcul des coûts de production des matériaux.</p>
Coûts de transport	Les coûts de transport sont réduits du fait de la proximité des infrastructures routières locales d'une part, et des installations de traitement d'autre part existantes sur le site.

	De cette proximité, il en résulte une réduction des coûts de transport des matériaux mais aussi une diminution temps de présence sur le réseau routier local et, par suite, une diminution des risques d'accident de la route et une diminution de la pollution atmosphérique par les rejets d'échappement.
Lieux de consommation	Comme nous l'avons déjà évoqué, les lieux de transformation et de "consommation" des matériaux sont proches de la carrière.
Demande du marché	Il existe une demande économique certaine sur le marché local du BTP et de la VRD.
Economie et redevances locales	L'exploitation du site de Cloteirol assure des recettes financières à la collectivité locale et contribue également à l'essor économique local par la création d'emplois directs et indirects.

5.3. CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

Perceptions du site	<p>Rares perceptions visuelles du site de Cloteirol depuis l'extérieur en raison de sa situation isolée et de la présence d'écrans visuels (végétation périphérique maintenue, reliefs des abords, absence de points hauts fréquentés...).</p> <p>Les perceptions visuelles du site sont rares et se font en vision rapprochée, moyenne et éloignée. De plus, seul le front supérieur est visible (front 130-145 m). De fait, les perceptions visuelles sont peu pertinentes lorsqu'elles sont possibles.</p> <p>Ainsi, l'impact visuel de la carrière est restreint en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ du caractère isolé du site, ➤ de sa situation encaissée et enclavée dans la topographie, ➤ de l'absence de points hauts proches fréquentés offrant une vue plongeante, ➤ de la présence de boisements arborés et qui font office d'écrans visuels.
Environnement naturel	La carrière de Cloteirol ne présente pas d'impact majeur ou spécifique sur son environnement (ni sur le sol, l'air, les eaux superficielles ou souterraines ou encore les habitats naturels).
Éléments humains	<p>Cette carrière présente l'avantage d'être éloignée des zones d'habitations pourtant nombreuses dans le secteur ; l'habitation isolée la plus proche est à plus 420 mètres ('<i>Jas de Madame</i>' sur la commune de Villeneuve-Loubet).</p> <p>Cet isolement est un atout majeur ; il permet d'en limiter les nuisances sur l'environnement et vis-à-vis du voisinage (bruit, poussières, vibrations...).</p>
Réaménagement	Le site d'exploitation ne présente pas d'inconvénient ou de contrainte particulière à un réaménagement classique pour les carrières en roches massives tel qu'il est envisagé pour celle de Cloteirol (pas de problème de stabilité du massif, pas de problème hydrogéologique...).
Réseaux de desserte	La carrière de Cloteirol offre l'avantage de se trouver à proximité immédiate d'un grand axe de circulation (RD 2085) à gabarit adapté aux poids-lourds et qui assure rapidement la desserte de l'autoroute A8 sans traverser de centre-ville.
Le recyclage de déchets inertes	<p>Rappelons que les terres non valorisables issus du recyclage des matériaux inertes importées sur la carrière de Cloteirol sont ensuite acheminés par camions jusqu'à la carrière de Gourdon également exploitée par la SEC, et où ils sont définitivement stockés.</p> <p>Le tonnage d'inertes reçu annuellement sur la carrière de Cloteirol est estimé à</p>

	200 000 tonnes dont environ la moitié est recyclée soit environ 100 000 t/an.
--	---

5.4. CRITERES REGLEMENTAIRES

PLU communal	<p>Zone naturelle notée Nx au PLU communal autorisant les carrières et leurs installations.</p> <p>Ce critère d'implantation favorable est d'autant plus rare qu'il est impératif car réglementaire.</p>
Contraintes réglementaires	Aucune contrainte réglementaire n'affecte le site.
Contraintes non réglementaires	Aucune contrainte non réglementaire n'affecte le site (pas de ZNIEFF, ZICO...).
Autres	Aucune contrainte liée à des risques naturels (inondation, glissement, éboulement...) n'affecte le site.

5.5. SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES

Compatibilité avec le SDC 06	<p>Le Schéma Départemental des Carrières des Alpes-Maritimes a été approuvé le 4 mai 2001 pour assurer la gestion harmonieuse des ressources naturelles et permettre de définir les conditions générales d'implantation des carrières dans le département.</p> <p>Le site est parfaitement compatible avec les principales orientations du SDC 06 puisqu'il en respecte sa philosophie générale (pas d'exploitation dans le lit mineur, éviter le mitage des plans d'eau, économie et reconversion de la ressource en silico-calcaires, recyclage des inertes du BTP...).</p>
Accès à la ressource	<p>Le SDC 06 répertorie la carrière de Cloteirol parmi les sites du secteur de Grasse-Cannes. Il indique aussi que "le site présente de fortes potentialités en raison de la très importante épaisseur de la série (environ 200 m), la quantité des matériaux et les bonnes possibilités d'accès".</p> <p>Ainsi, le site de Villeneuve-Loubet se justifie par le caractère remarquable du gisement grâce à la qualité des matériaux qui le composent et qui font de cette carrière un atout certain dans le secteur.</p>

5.6. PLAN DE GESTION DES DECHETS DU BTP DU 06

Caractéristiques	<p>Les activités du BTP du département des Alpes-Maritimes produisent 1,2 Mt de déchets inertes par an.</p> <p>Le département ne propose pas suffisamment de sites de recyclage pour ce type de déchets, ou sont trop éloignés des zones productrices.</p>
Compatibilité avec le PDGD du BTP 06.	<p>Le présent projet offrira encore la possibilité de recycler les <u>déchets inertes exclusivement</u> issus des chantiers de terrassement locaux à proximité de l'agglomération niçoise et de la bande littorale productrice ainsi que des axes de circulation.</p> <p style="text-align: center;">Le projet compatible avec le PDGD BTP 06.</p>

5.7. SDAGE RHONE-MEDITERRANEE

Localisation du projet.	<p>Au sein de l'Atlas du SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015, le projet se :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Se trouve dans le territoire « <i>Côtiers Est et Littoral</i> » ; ✓ Concerne la masse d'eau superficielle « <i>Loup aval</i> » (FRDR93b) ; ✓ Concerne les masses d'eau souterraines intitulées « <i>Massifs calcaires Audibergue, St Vallier, St Cezaire, Calern, Caussols, Cheiron</i> » (FRDG136) et « <i>Calcaires secondaires sous couverture du synclinal de Villeneuve-Loubet</i> » (FRDG234). <p>La fiche SDAGE correspondante à la masse d'eau 6234, souligne que celle-ci présente un intérêt écologique non négligeable, notamment parce qu'elle est en lien avec les cours d'eau Loup, Brague et Cagne.</p>
Compatibilité avec le SDAGE RM 2010-2015.	<p>En l'absence de rejet et de prélèvement dans les cours d'eau et les nappes, l'exploitation de la carrière de Cloteirol est compatible avec les 8 orientations fondamentales du SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015.</p> <p>Aucune proposition d'orientations prioritaires d'action n'est prévue pour les masses d'eau souterraines concernées (indirectement) par la carrière.</p>

5.8. CONTRAT DE RIVIERE

<p>Objet du contrat.</p>	<p>Il n'existe pas de contrat de rivière validé et signé à ce jour.</p> <p>Signalons qu'un contrat de milieu est en cours d'élaboration : « <i>Baie d'Azur (d'Antibes à Cap d'Ail)</i> ». Il concerne un territoire de 1 159 km², comprenant la commune de Villeneuve-Loubet.</p> <p>Il concerne 16 cours d'eau du secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Canal de la Siagne ✓ Canal de la Vésubie ✓ La Tinée du vallon de Bramafam à la confluence avec le Var ✓ Le Paillons de Nice (du Paillons des Contes à la mer) ✓ Magnan ✓ Le Var de Colomars à la mer ✓ L'Esteron ✓ Le Var de la Vésubie à Colomars ✓ La Vésubie du ruisseau de la Planchette à la confluence avec le Var ✓ La Cagne amont ✓ La Cagne aval ✓ Le Loup amont ✓ Le Loup aval ✓ La Brague ✓ Le Var du Cians à la confluence avec la Vésubie ✓ Le Paillons de l'Escarène (de la source au Paillon de Contes) <p>Porté et animé par la CUNCA, les objectifs prévisibles de ce contrat de rivière sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Maintenir et améliorer la qualité des eaux du milieu marin et des cours d'eau côtiers afin d'assurer la protection des milieux aquatiques et de garantir une excellente qualité des eaux de baignade, ✓ Valoriser les milieux naturels et gérer de manière équilibrée les usages, ✓ Mettre en place le Contrat de baie en adéquation avec les démarches de gestion en cours ou en projet sur les fleuves côtiers, ✓ Assurer ensemble un travail de communication et de sensibilisation à l'environnement. <p>Ces objectifs, définis à l'époque dans le cadre d'une démarche de concertation locale volontaire, se trouvent aujourd'hui parfaitement adaptés aux dispositions du SDAGE et plus particulièrement aux mesures qui concernent le territoire et qui sont venus renforcer la gestion de locale de l'eau avec un objectif d'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques d'ici 2015 (Directive Cadre Européenne sur l'eau).</p> <p>Il doit assurer une gestion cohérente de l'ensemble du bassin versant par la mise en œuvre d'une série d'actions permettant d'atteindre ces objectifs.</p>
<p>Compatibilité avec le contrat de rivière.</p>	<p>En l'absence d'effet sur les eaux superficielles et souterraines, la poursuite de l'exploitation de la carrière de Cloteirol sera compatible avec les objectifs définis dans le contrat de rivière « <i>Baie d'Azur</i> ».</p> <p>On rappelle de surcroit que les extractions réalisées dans la carrière de Cloteirol ne concernent pas de terrasses alluviales et encore moins le lit majeur ou mineur d'un cours d'eau.</p>

5.9. DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMENAGEMENT

<p>Principales orientations et prescriptions</p>	<p>La Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes-Maritimes a été approuvée par décret en Conseil d'Etat le 2 décembre 2003 (JO du 9 décembre 2003).</p> <p>Les principales orientations de la DTA 06 rappelées ci-après sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ prendre en compte les risques naturels (inondation, incendie, mouvement de terrains), ✓ préserver les espaces et les milieux naturels, ✓ préserver les paysages naturels et valoriser les paysages urbains, ✓ maintenir et développer les activités agricoles, pastorales et forestières, ✓ gérer le cycle de l'eau, éliminer les déchets, réduire les nuisances (protéger les ressources en eau, notamment dans la Basse Vallée du Var).
<p>Compatibilité avec la DTA 06</p>	<p>Le site respecte la DTA 06 puisque la carrière de Cloteirol :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ n'est pas implanté dans une zone soumise au risque d'inondation, de feux de forêt ou de mouvement de terrains, ✓ n'affecte pas un espace ou milieu naturel remarquable (pas de boisement), ✓ ne dégradera pas le paysage (extraction en approfondissement du carreau actuel, sans extension) : il n'altèrera pas les perspectives visuelles d'un élément géographique fort (un cap, une crête...), ✓ ne dégradera pas la ressource en eau (pas de prélèvement, pas de rejet d'eau), ✓ n'affecte pas le lit mineur d'un cours d'eau. <p>Ce projet d'exploitation est même en adéquation avec la DTA 06 sur les orientations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ il propose un site de recyclage des matériaux inertes ; ce type d'installation est jugé comme "prioritaire" dans la DTA (p 54) qui précise qu'il est nécessaire de disposer de filières d'élimination et de valorisation, respectueuse de l'environnement et de la santé humaine, ✓ il répond ainsi au principe d'équilibre entre aménagement et protection édicté à l'article L.121-1 du Code de l'Urbanisme, repris dans la DTA, ✓ il correspond à une gestion maîtrisée de l'espace et du développement (en extrayant les matériaux au préalable à l'aménagement du secteur c'est autant de matériaux économisés sur d'autres parties du territoire). <p>Le projet respecte le principe-guide de l'aménagement urbain du littoral décrit dans la DTA 06 (p 80) qui demande d'assurer le développement durable des communes littorales en combinant les préoccupations socio-économiques et environnementales.</p> <p>En effet, en combinant activité d'extraction et activité de recyclage de matériaux inertes, la carrière actuelle répond précisément à ce souci d'une gestion économique des sols et de l'espace.</p> <p>La vocation ultérieure du carreau après réaménagement sera rendue compatible avec des activités industrielles ou commerciales selon le souhait du propriétaire et en accord avec la commune et la CASA.</p>
<p>Conclusions</p>	<p>Le site respecte le principe-guide de l'aménagement urbain du littoral décrit dans la DTA 06 qui demande d'assurer le développement durable des communes littorales en combinant les préoccupations socio-économiques et environnementales.</p> <p>Le site d'extraction, de par sa conception, répond précisément à ce souci d'une gestion économique des sols et de l'espace.</p>

5.10. VARIANTES D'EXPLOITATION

Variantes étudiées	Quatre variantes ont été étudiées concernant le devenir de la carrière de Villeneuve : <ul style="list-style-type: none">✓ variante 0 : abandon définitif de l'exploitation de la carrière de Cloteirol et ouverture d'un nouveau site dans le département,✓ variante 1 : exploitation avec extension du périmètre autorisé vers le Nord,✓ variante 2 : exploitation sans extension mais en restant dans le périmètre autorisé actuel et en approfondissant le carreau d'exploitation.
Variante retenue	La variante 2 (renouvellement sans extension) a été retenue car cette variante apparaît comme étant la moins pénalisante pour l'environnement, en termes d'impact paysager mais aussi de préservation des boisements riverains puisque la plus économique en termes d'espace consommé.

6. LA REMISE EN ETAT DU SITE

Principes du réaménagement	<p>Conformément à l'article 12.2 de l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié², le réaménagement du site se fait et se fera de façon coordonnée à l'exploitation, au fur et à mesure de la progression de l'extraction.</p> <p>Le réaménagement sera effectué après exploitation complète d'une zone, et comportera les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Purge de tous les fronts afin de ne laisser subsister aucun risque de chute de blocs, ✓ Rectification ponctuelle des fronts définitifs afin de rompre la linéarité des fronts au sein du paysage, par déversement de matériaux depuis des niveaux supérieurs, ou par la réalisation de micro-tirs de mines provoquant de petits cônes d'éboulements, ✓ Reconstitution d'un "sol" sur les banquettes par apport de terre végétale sur 50 cm d'épaisseur afin de reconstituer un horizon arable propice à la reprise de la végétation, ✓ Végétalisation des banquettes supérieures (cotes 100, 115 et 130 NGF) par plantations d'arbres et d'arbustes correspondant à des essences locales afin de créer des "lentilles boisées" sur les banquettes et plates-formes, ✓ Enherbement des banquettes afin de stabiliser le nouvel ensemble créé, ✓ Le nettoyage définitif du site en fin d'exploitation (suppression de toutes traces d'activités industrielles). <p>A terme, le réaménagement permettra l'insertion des fronts et banquettes au sein du paysage qui seront végétalisés afin d'être masqués avec le temps.</p> <p>En revanche, le carreau de libération (85 m NGF) aura une nouvelle vocation d'occupation des sols liée à l'implantation d'activités industrielles ou tertiaires, conformément au plan d'orientation général de la CASA qui répertorie le secteur de la carrière comme étant un espace aménageable à long terme pour le Parc d'activités de Sophia-Antipolis.</p>
Caractéristiques du réaménagement	<p>Après modelage du carreau final d'exploitation et végétalisation, le site présentera à terme une plate-forme sensiblement plane à la cote 85 m NGF, située approximativement au niveau de la RD 2085 riveraine.</p>
Espèces végétales utilisées	<p>Les espèces végétales utilisées pour la revégétalisation de la carrière de Cloteirol doivent être adaptées à leur milieu écologique et pourront être principalement les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Arbres</u> : Arbousier (<i>Arbutus unedo</i>), Chêne vert (<i>Quercus ilex</i>), Chêne blanc (<i>Quercus ilex</i>), Olivier (<i>Elaeagnus</i>), Pin maritime (<i>Pinus maritimus</i>) et Pin d'Alep (<i>Pinus halepensis</i>), ... ✓ <u>Arbustes</u> : Buis, Ciste blanc (<i>Cistus albidus</i>), Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>), fustet (<i>Fumana procumbens</i>), Genet d'Espagne (<i>Spartium Junceum</i>), Genévrier oxycèdre (<i>Juniperus oxycedrus</i>), Lentisque (<i>Pistacia lentiscus</i>), ... <p>Des <u>espèces herbacées</u> viendront également compléter ces plantations (Brachypode, Féтуque, Garance, Graminées, Lavande, romarin...).</p>
Calendrier Echéancier	<p>/ S'agissant d'une carrière déjà en exploitation, le réaménagement a déjà débuté et se poursuivra pendant les prochaines années d'exploitation.</p>

² En effet, l'article 12.2 de l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié précise que « l'exploitant est tenu de remettre en état le site affecté par son activité, compte tenu des caractéristiques essentielles du milieu environnant. La remise en état du site doit être achevée au plus tard à l'échéance de l'autorisation, sauf dans le cas de renouvellement de l'autorisation d'exploiter... »



Compte tenu d'une superficie d'extraction de **8 ha** et de la durée d'exploitation sollicitée de **20 ans**, on peut théoriquement estimer la superficie annuellement réaménagée à **0,4 ha** soit **4 000 m²** environ (moyenne sur l'ensemble de la période autorisée).

En pratique, compte tenu d'un mode d'exploitation en approfondissement du carreau rendant difficile le réaménagement coordonné, cette remise en état se fera essentiellement lors de la cinquième et dernière période quinquennale.

Ainsi, le phasage d'exploitation prévoit 4 périodes quinquennales successives dont l'évolution de la remise en état est définie ci-après :

SURFACE REMISE EN ETAT:

- ✓ Période quinquennale 1 : 5 000 m²
- ✓ Période quinquennale 2 : 5 000 m²
- ✓ Période quinquennale 3 : 35 000 m²
- ✓ Période quinquennale 4 : 35 000 m²

7. CONCLUSION

Au regard des divers impacts et effets que l'exploitation est susceptible de produire, il apparaît que la carrière du lieu-dit « *Cloteirol* » sur la commune de Villeneuve-Loubet (06) présente un niveau de nuisances particulièrement modéré sur l'environnement, tant physique que naturel et humain.

Ainsi, en poursuivant ses activités d'extraction avec la même production maximale (500 000 t/an) et les mêmes modes et moyens d'exploitation qu'à présent, **cette carrière n'induirait pas d'impact supplémentaire majeur ou nouveau dans le cadre du renouvellement de son autorisation préfectorale d'exploiter (principalement rubrique 2510-1 de la nomenclature des ICPE).**

On rappelle que la poursuite de l'exploitation sollicitée telle qu'elle est présentée :

- ✓ consiste principalement en l'approfondissement du carreau d'exploitation actuel jusqu'à la cote 85 m NGF et donc à un enclavement accru de la carrière au sein du paysage,
- ✓ n'implique pas la disparition de surface agricole,
- ✓ nécessite le défrichement d'une petite zone boisée de 0,451 ha (7% du périmètre d'autorisation), ne nécessitant pas d'Etude d'impact selon l'Arrêté préfectoral du 22/10/2012,
- ✓ demeurera isolée au sein d'un environnement naturel et à faible densité d'habitat,
- ✓ n'affecte pas de milieu naturel sensible,
- ✓ ne prévoit pas d'augmentation du trafic routier.

Enfin, le site actuel et à venir respecte les grandes orientations préconisées par le Schéma Départemental des Carrières des Alpes-Maritimes et celles préconisées par la Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes-Maritimes, tant en termes de gestion raisonnée des ressources minérales (recyclage et valorisation des déchets issus du BTP) que de protection de l'environnement et de développement durable.

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DES DANGERS

L'article R.512-9 du Code de l'Environnement précise l'obligation de joindre à l'étude des dangers un résumé non technique de cette étude explicitant la probabilité, la cinétique et les zones d'effets des accidents potentiels ainsi qu'une cartographie des zones de risques significatif.

Les tableaux présentés ci-après portent sur :

- ✓ la détermination et l'évaluation des risques auxquels le personnel est susceptible d'être exposé,
- ✓ la probabilité qu'un type de risque survienne (occurrence nulle ou négligeable, faible, modérée, fréquente ou importante),
- ✓ les effets engendrés par un accident (dommages corporels, pollution de l'environnement),
- ✓ les mesures prises (prévention des risques) au niveau de la conception, de l'utilisation et de l'entretien des lieux de travail et des équipements pour assurer la sécurité et la santé du personnel (Equipement de Protection Individuel ou "EPI") et les moyens mis en œuvre pour limiter les effets (Extincteurs, bacs de rétention...).

La planche finale illustre la cartographie des dangers potentiels susceptibles d'être présents sur le site d'extraction de Cloteirol, exploité par la **SEC**.

En résumé, les dangers répertoriés sur le site de Cloteirol sont les suivants :

ACCIDENTS	ORIGINE	
	INTERNE	EXTERNE
Dangers d'origine mécanique		
- Manutention	-	-
- Pièces en mouvement	X	-
- Récipients sous pression	X	-
Dangers d'origine chimique		
- réactions chimiques	-	-
- explosion d'origine chimique	-	-
- toxicologie et agressivité	-	-
Incendie		
- matériel fixe	X	-
- matériel mobile	X	X
- réserve d'hydrocarbures	X	-
- végétation, boisements et forêts	-	X
Explosions		
- réserves d'hydrocarbures	X	-
- explosifs	X	-
Accidents de tirs de mines		
- projections de pierre	X	-
- ébranlements	X	-
Effondrements / glissements de terrain	X	-
Pollutions accidentelles		
- air	X	-
- sol	X	-
- eaux de surface	-	-
- eaux souterraines	-	-
Accidents liés à la circulation		
- trafic interne	X	-
- desserte carrière	X	X
Accidents liés à la présence d'excavation		
- chutes	X	-
- noyades	-	-
Accidents liés à des conditions climatiques extrêmes		
- foudre	-	X
- vents violents	-	X
- inondations	-	-
Risque sismique	-	X
Chute d'avion	-	X

BRUIT						
Origine Int. - Ext.	Nature du danger	Probabilité	Facteurs Aggravant ou Atténuant le risque	Détail de l'action	Effets du danger sur Personnes / Environnement	Prévention / Moyens
Interne	Niveau sonore élevé.	Faible	Peu d'engins fonctionnant Site confiné par le relief	Fonctionnement normal du site.	Problèmes de surdité, maux de tête	Port des EPI dans les zones réglementées. Site fonctionnant en période diurne uniquement.
Externe	Cumul avec les activités extérieures.	Négligeable	Présence de la RD 2085 proches du site		Problèmes de surdité, maux de tête	

POUSSIÈRES						
Origine Int. - Ext.	Nature du danger	Probabilité	Facteurs Aggravant ou Atténuant le risque	Détail de l'action	Effets du danger sur Personnes / Environnement	Prévention / Moyens
Interne	Envol de poussières	Modérée	Site en dents creuse	Abattage des matériaux. Circulation des engins sur les pistes. Traitement des Matériaux.	Problèmes respiratoires Dépôt de poussières sur la végétation	Arrosages des pistes et stocks. Vitesse limitée sur les pistes. Capotage des installations.
Externe	Sans objet					

VIBRATIONS						
Origine Int. - Ext.	Nature du danger	Probabilité	Facteurs Aggravant ou Atténuant le risque	Détail de l'action	Effets du danger sur Personnes / Environnement	Prévention / Moyens
Interne	Vibrations dans le sous-sol dues aux tirs de mines.	Modérée	Site isolé des habitations	Abattage des matériaux.	Effet de surprise pouvant créer une gêne pour les riverains Instabilité du pylône EDF	Charge unitaire adaptée aux conditions de tir. Utilisation de micro-retards. Vitesse particulière limitée à 10 mm/sec.
Externe	Sans objet					

INCENDIE						
Origine Int. - Ext.	Nature du danger	Probabilité	Facteurs Aggravant ou Atténuant le risque	Détail de l'action	Effets du danger sur Personnes / Environnement	Prévention / Moyens
Interne	Matériel ou local en feu.	Faible	Pas de stocks d'explosif Site isolé des habitations	Défaillance électrique. Malveillance.	Brûlure, inhalation de fumées, Explosion Propagation d'incendie hors site Déversement d'hydrocarbures au sol	Consignes d'incendie. Propreté du site. Extincteurs. Moyens d'alerte.
Externe	Boisements en feu.	Faible	Sécheresse (été)	Malveillance. Foudre.	Brûlure, inhalation de fumées Propagation d'incendie sur site	Alerte en cas de fumée suspecte. Evacuation du site.

EXPLOSION						
Origine Int. - Ext.	Nature du danger	Probabilité	Facteurs Aggravant ou Atténuant le risque	Détail de l'action	Effets du danger sur Personnes / Environnement	Prévention / Moyens
Interne	Engin en feu. Citernes d'hydrocarbures.	Faible	Pas de stocks d'explosif Volume limité à 1 000 litres de FOD Site isolé des habitations	Malveillance.	Dommages corporels, inhalation de fumées, Propagation d'incendie hors site Déversement d'hydrocarbures au sol	Consignes d'incendie. Extincteurs. Moyens d'alerte.
Externe	Sans objet					

EFFONDREMENT / GLISSEMENT DE TERRAIN						
Origine Int. - Ext.	Nature du danger	Probabilité	Facteurs Aggravant ou Atténuant le risque	Détail de l'action	Effets du danger sur Personnes / Environnement	Prévention / Moyens
Interne	Effondrement d'un front. Erosion accrue.	Faible	Nature compact du gisement (calcaire) Hauteur limitée à 15 m	Lors de l'exploitation du gisement (affouillement).	Risque d'ensevelissement	Front régulièrement inspectés et purgés si nécessaire. Moyens d'alerte.
Externe	Affaissement partiel du massif.	Négligeable	Nature géologique du sol Karstification possible	Affaissement spontané suite à des précipitations violentes	Risque d'ensevelissement	Moyens d'alerte

POLLUTION CHRONIQUE						
Origine Int. - Ext.	Nature du danger	Probabilité	Facteurs Aggravant ou Atténuant le risque	Détail de l'action	Effets du danger sur Personnes / Environnement	Prévention / Moyens
Interne	Fuite d'hydrocarbures. Gaz d'échappement.	Faible	Pas de déchets polluant Pas de cours d'eau proche Pas de nappe proche (exploitation hors d'eau) Pas de captage AEP Site isolé des habitations	Lors des pleins en carburant. Fonctionnement du site.	Pollution du sol Pollutions des eaux souterraines Pollution de l'air	Entretien des engins. Consignes de sécurité. Respect des procédures. Volucompteur à arrêt automatique. Aires étanches avec rétention des hydrocarbures. Bassins de décantation des eaux de procédés. Aucun rejet d'effluent pollué dans le milieu extérieur.
Externe	Sans objet					

POLLUTION ACCIDENTELLE						
Origine Int. - Ext.	Nature du danger	Probabilité	Facteurs Aggravant ou Atténuant le risque	Détail de l'action	Effets du danger sur Personnes / Environnement	Prévention / Moyens
Interne	Epanchage d'hydrocarbures (engins, citerne)	Faible	Volume de produits restreint Pas de cours d'eau proche Pas de nappe proche (exploitation hors d'eau) Pas de captage AEP	Accident de la circulation. Défaillance technique Malveillance.	Pollution du sol Pollutions des eaux souterraines	Consignes de sécurité.
Externe	Sans objet					

MODIFICATION DE LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU						
Origine Int. - Ext.	Nature du danger	Probabilité	Facteurs Aggravant ou Atténuant le risque	Détail de l'action	Effets du danger sur Personnes / Environnement	Prévention / Moyens
Interne	Modification de la composition physico-chimique et bactériologique de l'eau des nappes et sources.	Faible	Pas de cours d'eau proche Pas de nappe proche (exploitation hors d'eau) Pas de captage AEP	Pollution du sol, des eaux superficielles ou souterraines entraînant une modification de la ressource.	Risque sanitaire Dégradation du milieu biologique	Aucun rejet d'effluent pollué dans le milieu extérieur. Contrôle régulier des eaux rejetées dans l'environnement après décantation (pH, t°, MEST, DCO, hydrocarbures).
Externe	Sans objet					

ACCIDENT LIE A LA CIRCULATION						
Origine Int. - Ext.	Nature du danger	Probabilité	Facteurs Aggravant ou Atténuant le risque	Détail de l'action	Effets du danger sur Personnes / Environnement	Prévention / Moyens
Interne	Collision sur le parking (en véhicule). Collision sur le parking (à pied).	Modérée	Accès interdits au public Nombreuses manœuvres Conditions météo	Déplacements motorisés sur zone. Déplacements pédestres sur zone.	Collision, heurt, chute Déversement d'hydrocarbures	Consignes de sécurité. Respect Plan de circulation Vitesse limitée à 30 km/h. Entretien des pistes. Respect des accès protégés. Traitement des sols pollués
Externe	Sans objet					Respect du Code de la Route.

RISQUE DE CHUTE ET DE NOYADE LIE A LA PRESENCE D'EXCAVATION						
Origine Int. - Ext.	Nature du danger	Probabilité	Facteurs Aggravant ou Atténuant le risque	Détail de l'action	Effets du danger sur Personnes / Environnement	Prévention / Moyens
Interne	Chute de personnes ou d'engins sur les niveaux inférieurs Risque de noyade (bassins)	Modérée	Présence de merlons en bordure du vide Le site n'est pas un exutoire de cours d'eau Accès interdits au public	Déplacement sur la carrière	Dommages corporels et matériels Déversement d'hydrocarbures	Consignes de sécurité. Respect Plan de circulation. Vitesse limitée à 30 km/h. Traitement des sols pollués.
Externe	Sans objet					

RISQUE LIE A DES CONDITIONS CLIMATIQUES EXTREMES						
Origine Int. - Ext.	Nature du danger	Probabilité	Facteurs Aggravant ou Atténuant le risque	Détail de l'action	Effets du danger sur Personnes / Environnement	Prévention / Moyens
Interne	Brouillard Foudre Vent violent Inondation	Négligeable Faible Modérée Nulle	Site en dent creuse (vent) Pas de cours d'eau proche	Déplacement sur la carrière. Travaux et circulation en hauteur.	Risque d'accident circulation Chute de personnes, dommages corporels liés à des envols de pièces Incendie et explosion	Travaux aériens interdits en cas de vent violent ou de visibilité réduite. Arrêt de l'exploitation en cas de brouillard épais.
Externe	Sans objet					

DANGER D'ORIGINE MECANIQUE						
Origine Int. - Ext.	Nature du danger	Probabilité	Facteurs Aggravant ou Atténuant le risque	Détail de l'action	Effets du danger sur Personnes / Environnement	Prévention / Moyens
Interne	Manutention Pièces en mouvement (installation de traitement)	Faible	Site en dent creuse (vent)	Fonctionnement du site.	Personnes / Environnement Dommages corporels	Information du personnel. Consignes de sécurité. Protection des pièces en mouvement.
Externe	Sans objet					

DANGER D'ORIGINE CHIMIQUE						
Origine Int. - Ext.	Nature du danger	Probabilité	Facteurs Aggravant ou Atténuant le risque	Détail de l'action	Effets du danger sur Personnes / Environnement	Prévention / Moyens
Interne	Fuite de produits chimiques	Nulle	Pas de produits chimiques sur le site	Fonctionnement du site.	Irritation et allergie cutanée inhalation de gaz Pollution des sols et des eaux	Information du personnel. Consignes de sécurité. EPI. Traitement des sols pollués.
Externe	Sans objet					

RISQUE D'ELECTRISATION						
Origine Int. - Ext.	Nature du danger	Probabilité	Facteurs Aggravant ou Atténuant le risque	Détail de l'action	Effets du danger sur Personnes / Environnement	Prévention / Moyens
Interne	Armoires électriques	Modérée	Matériel conforme	Lors des diverses activités sur zone.	Electrocution, brûlures	Interventions le courant coupé.
Externe	Ligne HT	Négligeable	Hauteur élevée de la ligne	Passage sous ligne HT.	Dommages corporels	Circulation équipement baissé.

RISQUE SISMIQUE						
Origine Int. - Ext.	Nature du danger	Probabilité	Facteurs Aggravant ou Atténuant le risque	Détail de l'action	Effets du danger sur Personnes / Environnement	Prévention / Moyens
Interne	-					
Externe	Sismicité de type 1B	Faible	Présence de l'excavation avec plusieurs fronts	Mouvement du sol.	Dommages corporels	Respect des règles de construction parasismique.

ALEA DIVERS						
Origine Int. - Ext.	Nature du danger	Probabilité	Facteurs Aggravant ou Atténuant le risque	Détail de l'action	Effets du danger sur Personnes / Environnement	Prévention / Moyens
Interne	Pollution sauvage.	Faible	Site faisant office de centre de recyclage de matériaux inertes	Dépôt d'ordures par des tiers.	Pollution visuelle du site	Portail fermé en dehors des horaires de fonctionnement.
Externe	Chute d'un avion.	Négligeable	Pas d'aéroport ni aérodrome à proximité		Dommages corporels et matériels	Respect des servitudes aéronautiques le cas échéant.

